



Département d'Eure et Loir
Canton de NOGENT LE ROTROU
Commune de LES CORVÉES-LES-YYS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 05 JUIN 2026 A 19H30

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 19 heures30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 29 mai, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : M. CAMILLE Marvin, M. DERRIEN Mathieu, M. LE DORLOT Patrick, M. ZERREN Mickaël, Mme BOULIN Mélanie, Mme CHIGANNE Geneviève, Mme BONITEAU Amandine, et Mme NANTEUIL Nadine

Absentes : Mme CHERRE Paule, pouvoir à M. MONNIER David, Mme TAILLANDIER Kimberley

Secrétaire de séance : Mme BONITEAU Amandine

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 11 **Présents :** 09 **Absents :** 2 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Mme BONITEAU Amandine est désignée et accepte de remplir cette fonction.

Ordre du jour

- Délibération approbation de la proposition des personnes appelés à siéger à la Commission communale des Impôts Directs
- Délibération achat véhicule et choix du prêt
- 14 juillet

M le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant : Avenant convention ELI, le conseil municipal donne son accord

Avenant à la convention Eure et Loir Ingénierie (ELI)

M le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de suivi de travaux Convention n° 109-23.26-ST-005. Cet avenant a pour but de modifier les conditions financières de la convention.

Paragraphe de l'article 4 est modifié comme suit :

« La cotisation de base votée chaque année par le Conseil d'administration intègre le suivi de travaux pour des opérations de travaux de voirie n'excédant pas 10 000€HT si la commune a lancé seule le marché.

Pour des opérations de travaux de voirie n'excédant pas 60 000€HT par an pour une commune bénéficiant d'un groupement de commandes porté par la Communauté de Communes ou par un groupement de commune, la convention est facturée :

-500€HT si la commune confie à ELI le suivi des travaux de 1 ou 2 projets

- 1 000€HT si la commune confie à ELI le suivi de travaux de 3 ou 4 projets
- 1 500€HT si la commune confie à ELI le suivi de travaux de 4 à 8 projets.

ELI effectuera la demande de paiement au maître d'ouvrage sous la forme d'un titre de recettes après la réception des travaux par le maître d'ouvrage. »

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M Monnier a signé cet avenant.

Proposition de la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts direct

M le Maire présente la liste de 24 noms à proposer aux services fiscaux afin de créer la commission communale des impôts directs. Les services fiscaux choisiront 6 membres titulaires et 6 membres suppléants dans cette liste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.

Délibération Achat de véhicule et choix du prêt

M le Maire informe que le véhicule communal est à bout de souffle, le bas de caisse est troué. La voiture ne passera pas le contrôle technique. M le Maire présente 2 devis :

Garage La Perruche Peugeot expert 152 000 km, 1ere mise en circulation le 18/01/2019 prix 12 075.76€

Garage Caillon Citroën Jumpy 102 000km mise en circulation 2019 prix 15 626.29€

M le Maire informe que les 2 véhicules ont un crochet d'attelage. Le conseil discute de la nécessité d'avoir moins de kilomètres car l'employé communal ne circule que dans la commune. De ce fait le conseil municipal opte à l'unanimité pour le véhicule le moins cher soit Garage La Perruche pour 12 075.76€

M le Maire présente aussi des devis pour la remorque : Il faut que la remorque un double essieu, des ridelles, une bâche et une roue jockey.

Groupe Lecoq- JP France et Quincaillerie DUBOIS. Prix moyen 1 700€ l'ensemble

M le Maire présente une remorque avec une pompe manuel et une roue de secours en plus, le prix est un peu plus élevé : 2 550€.

Après délibération le conseil municipal décide aussi l'achat d'une remorque à 2 550€

Choix du prêt

M le Maire informe qu'il manque la proposition du crédit agricole. Le conseil examine donc les propositions suivantes

Credit Mutuel : taux 3.70% pour une durée de 10 ou 12 ans soit 2251.78€ d'échéance trimestrielle

Caisse d'Epargne : taux 3.77% pour une durée de 10 ans soit 2 259.31€ d'échéance trimestrielle

Le conseil décide, n'ayant pas le crédit agricole de reporté leur décision.

14 JUILLET

Le conseil municipal décide de reconduire le 14 juillet comme suit

Activité pêche au Panama le matin

Buffet froid : 12€ adulte et enfant de plus de 10 ans et gratuit pour les moins de 10 ans

Pétanque l'après-midi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Amandine BONITEAU